

Instruction n° 0 0 0 7 9 /CCAA/DG/DSF du 0 7 AVR. 2006
relative aux inspections, audits et enquêtes sur la sûreté de l'aviation civile

1- Généralités

1.1 Les inspections, audits et enquêtes doivent être conformes à une approche normalisée pour assurer la cohérence et permettre de regrouper et comparer les constatations et recommandations à des fins d'analyse statistique et de revue du programme national de sûreté de l'aviation civile ainsi que de modifications jugées nécessaires.

1.2 Les lignes directrices ci-après indiquent les secteurs que les inspections, audits et enquêtes doivent recouvrir. Certaines des questions posées sont destinées seulement à clarifier la portée du sujet examiné. Il convient de poser des questions additionnelles et d'y trouver des réponses en rapport avec les procédures locales qui sont examinées. D'autres informations sur les normes requises doivent être obtenues à partir du plan de sûreté local de l'exploitant d'aéronefs ou de l'aéroport, du programme national et de la réglementation de sûreté. La profondeur et la portée de l'examen de chaque secteur sont dictées par le type de surveillance qui est exercé.

2- Organisation et gestion de la sûreté

2.1 Responsabilités en matière de sûreté

- A-t-on nommé un chef de la sûreté d'aéroport? Toutes les personnes ayant un rôle à jouer dans le programme de sûreté aéroportuaire ont-elles connaissance de leurs responsabilités en matière de sûreté?

2.2 Politique et structure de la sûreté

- Est-ce qu'un programme de sûreté d'aéroport ou d'exploitant d'aéronefs a été élaboré, rédigé, émis et mis en application?

2.3 Communication de la politique et des instructions de sûreté

- Comment la politique de sûreté est-elle communiquée? Est-ce efficace? Comment les tiers tels qu'entrepreneurs (s'il y a lieu) sont-ils informés des exigences et normes de sûreté qu'ils sont censés respecter?

2.4 Sûreté des informations sensibles

- Comment les informations de sûreté sensibles sont-elles classifiées, protégées et transmises?

2.5 Attribution et coordination des fonctions de sûreté

- Qui exécute les fonctions de sûreté spécifiques?

2.6 Comité de sûreté d'aéroport

- A-t-on établi un comité de sûreté d'aéroport? Quels sont sa composition et son mandat? Quelle est la fréquence de ses réunions? Des procès-verbaux sont-ils rédigés et distribués?

2.7 Financement de la sûreté

- Comment la fonction de sûreté est-elle financée? Le financement est-il adéquat?

2.8 Surveillance des normes de sûreté

- Y a-t-il des méthodes définies de contrôle de la performance, par exemple inspections, audits et tests internes et nationaux?

2.9 Organisme de sûreté d'aéroport

- Examiner le déploiement et le fonctionnement de l'organisme responsable de l'exécution des fonctions de sûreté de l'aviation à l'aéroport, notamment :
 - autorité et pouvoirs;
 - descriptions d'emplois;
 - responsabilités;
 - déploiement et moyens de riposte;
 - supervision;
 - équipements (y compris moyens de communication, personnels et automobiles);
 - formation.

3- Plans et procédures de sûreté

3.1 Plans conjoncturels

- Des plans conjoncturels de sûreté ont-ils été rédigés, revus, testés?
- Y a-t-il un plan de gestion de crise? Y a-t-il eu des exercices de sûreté pour vérifier que le commandement et le contrôle sont clairs pour toutes les personnes concernées et efficaces dans la riposte à un acte d'intervention illicite ou à des attaques contre des installations aéroportuaires?
- Y a-t-il régulièrement des exercices de sûreté pour tester les mesures et procédures de sûreté?
- L'aéroport a-t-il un centre directeur des opérations d'urgence? Évaluer son emplacement, l'accès, les ressources, le soutien logistique et les moyens de communication.

3.2 Comptes rendus d'incident de sûreté

- Y a-t-il des procédures en place pour assurer que les menaces à la bombe et autres incidents de sûreté sont signalés rapidement et à la personne voulue? Y a-t-il des directives claires sur les comptes rendus d'incident de sûreté, tant sur le plan national que sur le plan international?

4

3.3 Menaces à la bombe et contre-mesures

- Les procédures d'urgence sont-elles adéquates et efficaces à l'égard des menaces à la bombe sur des aéronefs en vol et au sol?
- Des évaluateurs de menaces à la bombe sont-ils formés et disponibles?
- Un poste de stationnement isolé d'aéronef est-il disponible et désigné?
- Des experts formés au désamorçage de bombes sont-ils aisément disponibles?
- Une aire de neutralisation de bombes a-t-elle été désignée?
- Y a-t-il des installations éloignées d'entreposage sûr d'engins explosifs suspectés?
- Quelles ressources de sûreté additionnelles sont disponibles sur bref préavis?
- Tous les agents des services de police qui ripostent à des incidents ont-ils connaissance des procédures de sûreté de l'aviation qui sont en vigueur?

4- Formation en sûreté

Déterminer la profondeur et la portée de la politique nationale en vigueur pour la formation en sûreté de l'aviation.

- Existe-t-il des programmes nationaux et locaux de formation en sûreté?
- Les moyens, locaux et aides de formation sont-ils adéquats au regard des normes nationales?
- Évaluer les programmes de formation en sûreté des personnels suivants :
 - personnel de gestion
 - personnel d'aéroport et d'exploitants d'aéronefs, agents de fret habilités
 - personnel de sûreté d'aéroport et d'exploitants d'aéronefs
 - personnel de sûreté affecté aux contrôles d'accès
 - personnel de filtrage
 - personnel de police, de forces armées, de douane et d'immigration
 - équipages d'aéronefs
 - autres personnels aéroportuaires en ce qui concerne l'organisation, les moyens matériels, les moyens de formation, le personnel enseignant, les dossiers de formation et les évaluations de stagiaires.

5- Contrôle de qualité

5.1 Surveillance interne et inspection des normes de sûreté

- Des inspections, audits, tests et enquêtes de sûreté sont-ils effectués, et par qui, avec quelle fréquence et quelle ampleur?
- Comment les résultats sont-ils analysés et quelles mesures sont prises pour remédier aux carences?

6- Recrutement du personnel de sûreté de l'aviation

Évaluer les procédures de recrutement du personnel de sûreté directement employé, des sous-traitants en sûreté et d'autres personnels s'acquittant de tâches de sûreté, notamment :

- formulaires de candidature;
- interviews;
- vérification des antécédents et des emplois antérieurs;

- qualités physiques et autres;
- engagement probatoire;
- dossiers de documentation.

7- Périmètre de l'aéroport et du côté piste

7.1 Limites entre côté ville et côté piste

- Les limites entre côté ville et côté piste sont-elles désignées et les limites sont-elles adéquatement marquées et signalisées?
- Des panneaux indiquant les conditions d'accès au côté piste sont-ils placés à tous les points de contrôle d'accès désignés?

7.2 Dispositions matérielles de sûreté

- Quelles barrières physiques et quels dispositifs de sûreté (clôtures, éclairage, télévision en circuit fermé, systèmes de détection d'intrusion) sont utilisés pour protéger le périmètre de l'aéroport et le périmètre du côté piste? Comment les points de sortie d'urgence à la périphérie sont-ils protégés et contrôlés?
- Les barrières et clôtures de sûreté sont-elles dégagées d'obstacles des deux côtés afin de faciliter une surveillance efficace?
- Y a-t-il des patrouilles de sûreté pour surveiller le périmètre de l'aéroport, le périmètre du côté piste, les voies de circulation, les pistes, les aires de trafic, les installations ATC et de navigation aérienne, d'autres points vulnérables? Sont-elles efficaces?
- Évaluer l'efficacité et le contrôle de tous systèmes de télévision en circuit fermé et de détection d'intrusion, y compris emplacement, efficacité, unités de riposte, état de fonctionnement et maintenance des équipements.

8- ZONES DE SÛRETÉ À ACCÈS RÉGLEMENTÉ

8.1 Dispositions matérielles de sûreté

- Des zones de sûreté à accès réglementé sont-elles désignées et les limites sont-elles adéquatement marquées et signalisées?
- Leurs dimensions sont-elles en rapport avec l'intensité de l'exploitation aérienne et les ressources de sûreté disponibles pour les protéger?
- Quelles barrières physiques et quels dispositifs de sûreté (clôtures, éclairage, télévision en circuit fermé, systèmes de détection d'intrusion) sont utilisés pour protéger le périmètre des zones de sûreté à accès réglementé?
- Les zones de sûreté à accès réglementé sont-elles marquées sur une carte et adéquatement délimitées sur le terrain et à l'intérieur de bâtiments?

8.2 Mesures de contrôle d'accès

- Les points d'accès aux zones de sûreté à accès réglementé ont-ils des mesures efficaces de contrôle d'accès ou sont-ils verrouillés lorsqu'ils ne sont pas utilisés?
- L'accès est-il limité aux seules personnes qui ont clairement besoin d'y pénétrer en raison de leurs fonctions?
- Des systèmes automatiques de contrôle d'accès sont-ils utilisés et sont-ils efficaces?

- Les mesures de contrôle d'accès aux zones de sûreté à accès réglementé qui s'appliquent au personnel sont-elles du même niveau que celles qui s'appliquent aux passagers?

8.3 Systèmes de permis d'identification aux fins de la sûreté d'aéroport

Quelles sont les modalités applicables aux éléments ci-après?

- Vérifications des antécédents des postulants
- Administration des permis
- Permis temporaires
- Forme de présentation des permis
- Port des permis
- Modalités applicables aux membres d'équipages d'aéronefs
- Permis de véhicules

9- **SÛRETÉ D'AÉROPORT ET D'AÉROGARE**

9.1 Sûreté d'aérogare de passagers

- Quelle surveillance et quelles patrouilles de sûreté sont effectuées sur les aires d'aérogare du côté ville?
- De quelle façon s'efforce-t-on d'informer le public de ses responsabilités en matière de sûreté?
- Quelle formation en sensibilisation à la sûreté est donnée au personnel d'aérogare non affecté à des fonctions de sûreté?
- Le système d'acheminement des bagages est-il adéquatement protégé en tous points contre des immixtions?
- Quelles procédures de sûreté sont appliquées aux bagages laissés sans surveillance, aux consignes de bagages et aux bagages de soute non réclamés?
- Les terrasses d'observation accessibles au public sont-elles adéquatement sécurisées?
- Est-il possible à des personnes qui ne sont pas des voyageurs d'avoir vue sur les installations d'inspection de passagers?
- Les parcs de stationnement d'automobiles sont-ils suffisamment éloignés de l'aérogare et les véhicules apparemment à l'abandon sont-ils promptement enlevés?

9.2 Procédures d'acheminement des passagers

Les procédures sont-elles de nature à assurer que :

- seuls les passagers au départ et en correspondance munis de billets puissent se rendre à bord de l'aéronef qui leur est assigné?
- les passagers arrivés à destination ne puissent se rendre à bord d'un autre aéronef?
- tous les passagers en transit qui descendent d'un aéronef réintègrent cet aéronef avant son départ?
- les aires destinées aux passagers en transit et en correspondance soient surveillées?

10- **Filtrage des passagers et des bagages de cabine**

10.1 Autorité de refuser l'embarquement

f

- Les exploitants d'aéronefs ont-ils l'autorité de refuser l'embarquement à tous passagers qui n'acceptent pas de se soumettre au filtrage ou à la fouille de leur personne ou de leurs bagages?

10.2 Soutien des services de police

- Des agents en uniforme des services de police sont-ils présents ou disponibles durant le filtrage et la fouille des passagers et des bagages de cabine?

10.3 Filtrage et fouille

- Y a-t-il des aires d'inspection suffisantes pour les nombres de passagers utilisant les installations?
- Les aires d'inspection sont-elles dotées d'un personnel à la hauteur du nombre de passagers à traiter?
- L'acheminement des passagers à travers les aires de filtrage est-il contrôlé et convenablement géré pour assurer la fluidité du mouvement des passagers?
- Quelle est l'efficacité du filtrage des passagers et de leurs bagages à main?
- Les articles interdits et les marchandises dangereuses sont-ils reconnus par le personnel de sûreté et confisqués?

10.4 Moyens pour les personnalités de marque

- Où et comment sont traités les passagers de haut rang? S'il y a des locaux distincts, y applique-t-on les mêmes normes qu'aux passagers ordinaires?

10.5 Passagers de catégories spéciales

Quelles mesures de sûreté sont appliquées aux personnes des catégories ci-après?

- Passagers de rang diplomatique
- Passagers potentiellement perturbateurs
- Personnes en détention
- Prisonniers dangereux
- Personnes souffrant d'une maladie mentale
- Déportés

10.6 Transport d'armes à bord d'un aéronef

- Le port d'armes à bord d'un aéronef est-il permis dans le cas de personnes autorisées?
- Les armes à feu déclarées sont-elles rangées dans la soute de l'aéronef ou dans un endroit inaccessible aux passagers?

10.7 Contrôle des passagers filtrés

- Les aires de mouvement des passagers au départ, en transit et en correspondance situées du côté piste sont-elles adéquatement définies et contrôlées?
- Y a-t-il ségrégation entre les passagers filtrés et les passagers non filtrés (au départ et à l'arrivée)?

†

11- SÛRETÉ DES BAGAGES DE SOUTE

11.1 Procédures d'enregistrement

- Y a-t-il des procédures spécifiques pour l'enregistrement de groupes?
- Sont-elles du même niveau que les procédures d'enregistrement de passagers individuels?

11.2 Interrogation des passagers

- Les passagers sont-ils interrogés à l'enregistrement au sujet de leurs bagages de soute, dans le cadre de la procédure de sélection pour le filtrage? Dans l'affirmative, l'interrogation est-elle efficace?

11.3 Enregistrement hors aéroport

- Les procédures d'enregistrement hors aéroport sont-elles du même niveau que celles qui sont appliquées dans l'aérogare?

11.4 Procédures d'enregistrement d'armes à feu

- Quelles procédures y a-t-il pour le transport autorisé d'armes par des passagers, dans la cabine ou dans la soute de l'aéronef?

11.5 Emplacement du point de filtrage des bagages de soute

- À l'entrée dans l'aérogare de passagers
- À l'entrée dans l'aire d'enregistrement
- À l'enregistrement
- Après l'enregistrement

11.6 Filtrage des bagages de soute

- Quelles normes sont atteintes dans le filtrage et la fouille?

11.7 Protection des bagages de soute

- Les bagages de soute sont-ils protégés contre des immixtions, depuis l'enregistrement jusqu'au chargement effectif à bord de l'aéronef?
- Quelles procédures sont appliquées aux bagages de soute non réclamés et à la sûreté des aires de livraison des bagages de soute?

11.8 Procédures de vérification de la concordance entre passagers et bagages de soute

- Y a-t-il des procédures pour garantir que seuls soient chargés à bord de l'aéronef les bagages accompagnés et bagages non accompagnés qui ont été soumis aux contrôles de sûreté nécessaires (manifestes de bagages de soute et personnes autorisées)?

12- Sûreté des aéronefs

4

12.1 Précautions prévol, fouilles et vérifications

- Les aéronefs sont-ils fouillés avant le positionnement au départ et l'embarquement des passagers?
- Quelles mesures de sûreté sont appliquées au nettoyage et à la préparation des aéronefs?

12.2 Contrôle de l'accès aux aéronefs

- Comment le contrôle de l'accès aux aéronefs est-il effectué, et par qui?
- Y a-t-il des équipements et du personnel adéquats et disponibles pour garder les aéronefs stationnés lorsque c'est nécessaire, sur l'aire de trafic, à l'intérieur et autour des hangars et dans les zones adjacentes?

12.3 Éclairage de sûreté

- Y a-t-il un éclairage dans toutes les aires de stationnement d'aéronefs, et est-il adéquat?

12.4 Programme de sûreté d'exploitant d'aéronefs

- Il y a lieu d'examiner les procédures de sûreté des exploitants d'aéronefs pour déterminer si elles sont appliquées conformément au programme de sûreté d'exploitant d'aéronefs et au programme national de sûreté de l'aviation ou à la politique nationale.
- Les sacs de documentation des transporteurs aériens et les fournitures de restauration et de service à bord sont-ils inspectés avant d'être placés à bord des aéronefs?
- Tous les membres d'équipage de conduite et de cabine sont-ils filtrés et tenus de prouver leur identité avant d'être admis dans des zones de sûreté à accès réglementé et à bord d'aéronefs?
- Les bagages de membres d'équipage sont-ils continuellement sous surveillance ou protégés contre les immixtions entre l'enregistrement et le chargement à bord?
- Quelles procédures de sûreté sont appliquées aux locaux d'escale des équipages?
- Quelles procédures sont appliquées à la formation des ressortissants étrangers?
- Quelles procédures sont appliquées au contrôle des uniformes de transporteurs aériens (procédures de protection, de distribution et de retrait)?

13- Fournitures de restauration et de service à bord

Examiner les mesures de sûreté en place dans les centres de restauration en vol pour protéger l'intégrité des fournitures de restauration à embarquer, notamment :

- sûreté physique des locaux de préparation;
- procédures de contrôle d'accès;
- préparation des fournitures de restauration et de service à bord;
- transport, fouille et scellés des véhicules;
- chargements multiples;
- réception et validation des expéditions dans les zones de sûreté à accès réglementé et les aéronefs;
- opérations de restauration basées du côté piste;
- vérifications des antécédents avant l'engagement et formation du personnel en matière de sûreté;
- mesures de réception et de sûreté de l'exploitant d'aéronefs.

4

14- Fret aérien

Examiner les mesures de sûreté en place, tant physiques que procédurales, pour protéger les opérations de fret aérien, notamment :

- dispositions matérielles de sûreté;
- contrôle d'accès aux installations;
- procédures d'entreposage sécurisé du fret aérien;
- agents habilités, expéditeurs connus, procédures applicables au fret inconnu et connu;
- dossiers de documentation;
- vérifications des antécédents et formation de tout le personnel.

15- Matériel de sûreté

Énumérer et examiner le type, l'étalonnage et la maintenance des éléments suivants :

- équipements de sûreté utilisés pour le filtrage des passagers et des bagages de cabine;
- équipements de sûreté utilisés pour le filtrage des bagages de soute;
- équipements de sûreté utilisés pour le filtrage du fret aérien;
- véhicules des organismes de sûreté d'aéroport;
- équipements de communication des organismes de sûreté d'aéroport;
- équipements d'investigation et de neutralisation d'engins explosifs.

16- Aviation générale

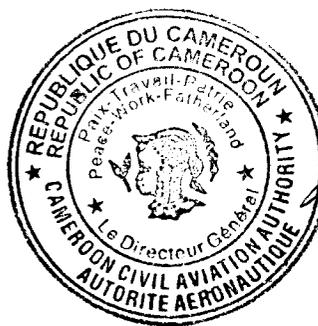
Examiner les mesures de protection applicables :

- aux aéronefs d'aviation générale;
- aux procédures de contrôle des équipages et des passagers au départ et à l'arrivée.

17- Services essentiels et points vulnérables

Examiner les mesures de protection :

- des centres de contrôle de la circulation aérienne et de télécommunications sol-air;
- des aides de navigation sur site et hors site;
- des aires d'avitaillement en carburant d'aviation;
- de l'alimentation en électricité;
- de l'alimentation en eau;
- des centres de communications au sol et de commutation du service téléphonique par fil.



Le Directeur Général,

Sama Juma Ignatius
SAMA JUMA Ignatius